

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Grosbois donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Capanema, Mme Thibault, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 10-01 du 16 mai 2019

APPEL À AGIR 2019 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 3 : ENGAGEMENT CITOYEN, RENOUVELLEMENT DE L'URBANITÉ ET CULTURES URBAINES – SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX DE JEUNES SÉQUANO-DIONYSIEN.NE.S.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- ATTRIBUE les subventions suivantes :

- 5 000 euros à l'association « La Belle Jeunesse » pour le projet « Urgent : attention fragiles »,
- 3 000 euros à M. Bakary Doucara pour le projet « La Réussite made in La Courneuve »,
- 5 000 euros à l'association « Fable-Lab » pour le projet « Ateliers Fab-Lab »,
- 5 000 euros à l'association « Far east prod » pour le projet « Dérives »,
- 5 000 euros à l'association « Origin » pour le projet « L'homosexualité : oui et alors »,
- 3 000 euros à Mme Kartoumou Traore pour le projet « Avançons ensemble » ;



- PRESCRIT l'apposition du logotype de l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis du Département sur tout document de communication des associations relatif à ces actions.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.